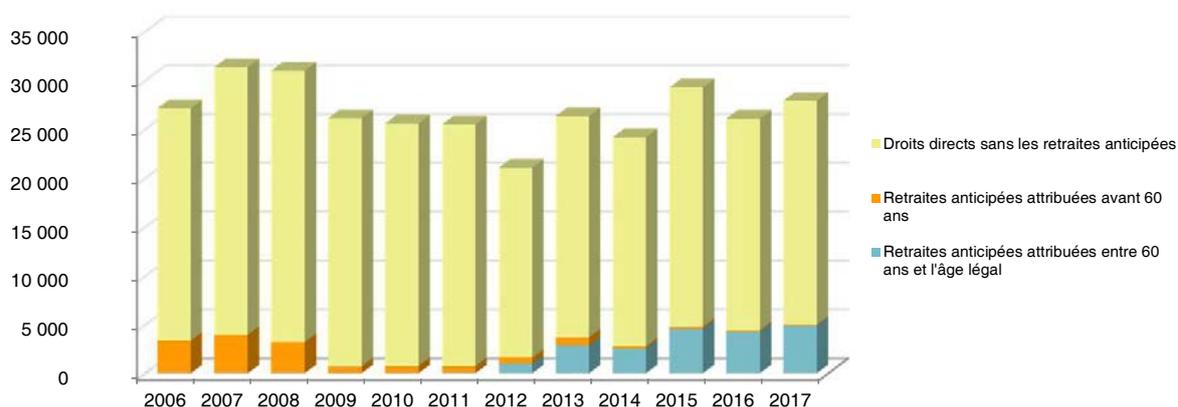




Retraités résidant en Carsat Languedoc-Roussillon

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	13 981	19 922	33 903
Droits directs (retraites personnelles)	13 079	14 793	27 872
Droits dérivés (retraites de réversion)	902	5 129	6 031
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	1 237	1 404	2 641

Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 607	1 343	4 950
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,5 ans	63,2 ans	62,9 ans
Droits dérivés	75,1 ans	72,9 ans	73,2 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	9,8%	13,3%	11,7%
Retraités bénéficiant d'une surcote	13,4%	13,7%	13,5%
Polypensionnés	55,4%	43,7%	49,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	259 984	329 878	589 862
Retraités percevant un droit direct seul	251 056	236 488	487 544
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 458	19 747	21 205
Retraités percevant les deux à la fois	7 470	73 643	81 113
Minimum vieillesse ⁽³⁾	5,1%	4,5%	4,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	35 401	11 463	46 864
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	74,9 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	711 €	572 €	633 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 135 €	984 €	1 065 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,2%	53,5%	40,7%

¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

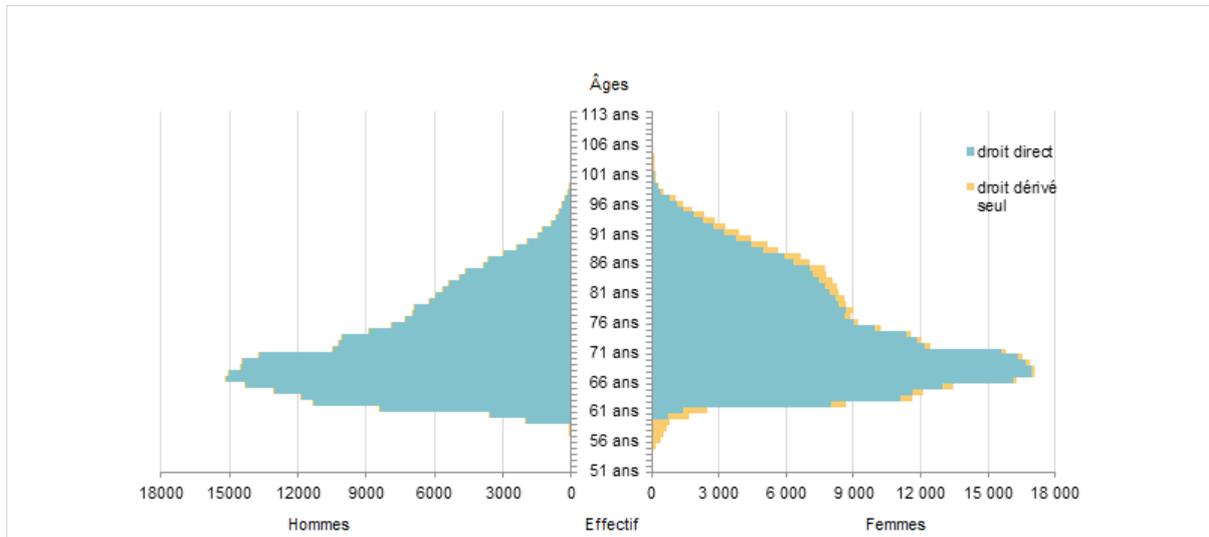
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

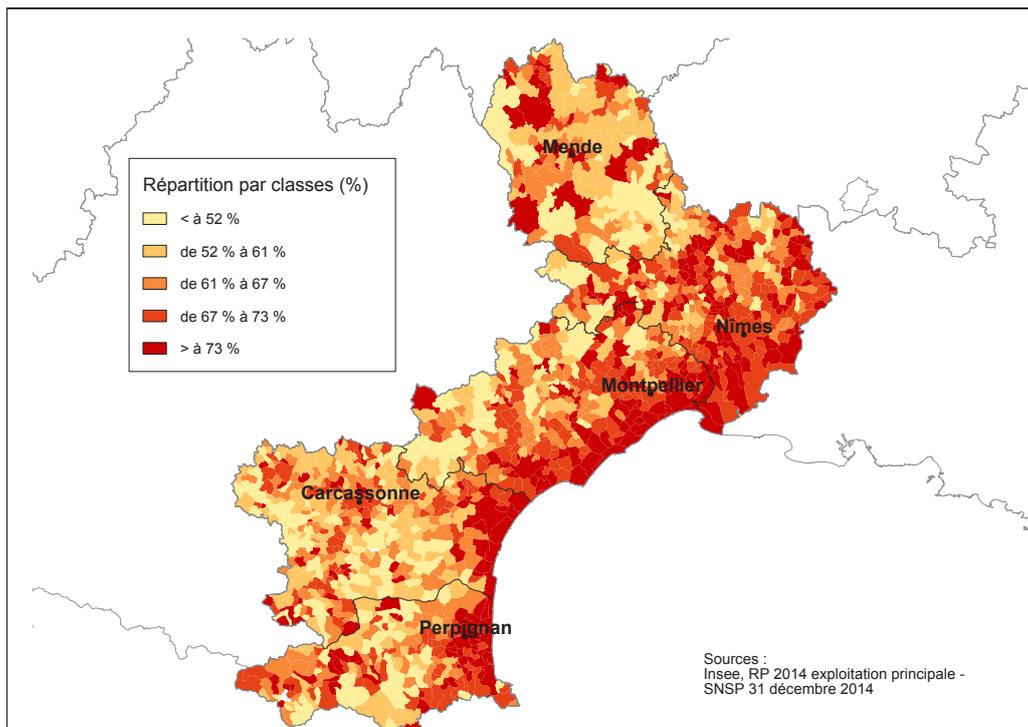
⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Languedoc-Roussillon



Prestataires payés par la Carsat Languedoc-Roussillon

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
11 - Aude	28 852	37 719	66 571
30 - Gard	59 350	73 767	133 117
34 - Hérault	81 162	104 287	185 449
48 - Lozère	6 431	7 819	14 250
66 - Pyrénées-Orientales	36 548	50 217	86 765
Total Carsat Languedoc-Roussillon	212 343	273 809	486 152
Total hors Carsat Languedoc-Roussillon	20 308	25 758	46 066
Ensemble des prestataires	232 651	299 567	532 218

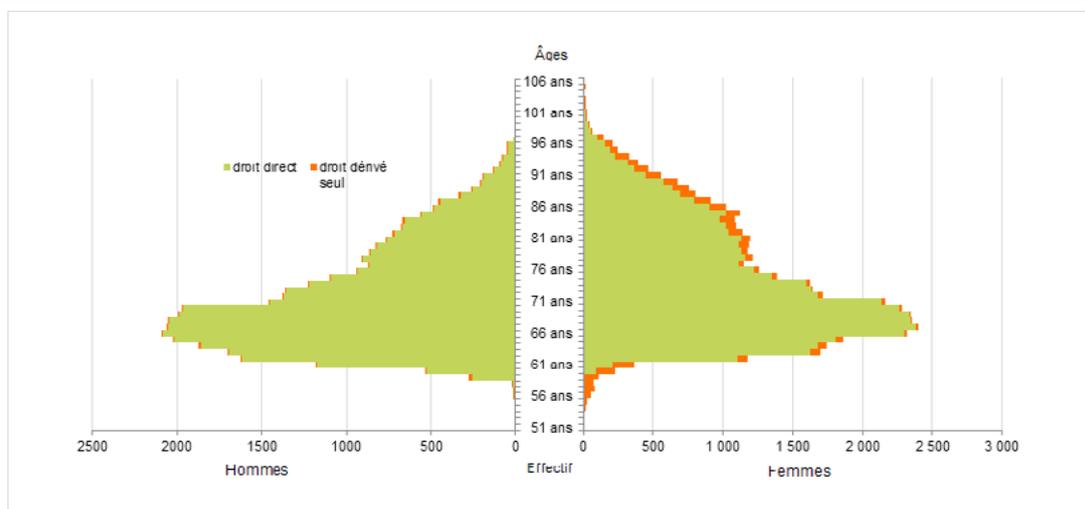


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 011	2 877	4 888
Droits directs (retraites personnelles)	1 848	2 040	3 888
Droits dérivés (retraites de réversion)	163	837	1 000
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	224	245	469
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	523	191	714
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,4 ans	63,3 ans	62,9 ans
Droits dérivés	76,7 ans	73,1 ans	73,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	61,4%	46,4%	53,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	36 128	45 974	82 102
Retraités percevant un droit direct seul	34 688	32 789	67 477
Retraités percevant un droit dérivé seul	288	2 965	3 253
Retraités percevant les deux à la fois	1 152	10 220	11 372
Minimum vieillesse ⁽³⁾	4,3%	4,5%	4,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 488	1 741	7 229
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	74,9 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	653 €	547 €	594 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 106 €	949 €	1 030 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	27,6%	56,5%	43,4%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

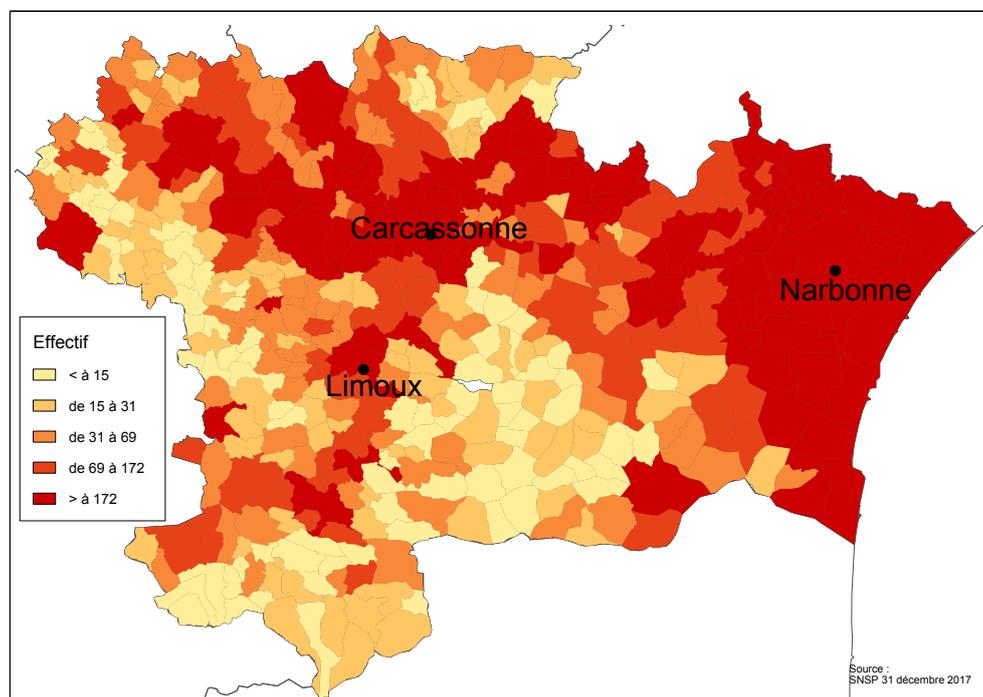
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Narbonne			
Nombre total de retraités	5 117	7 173	12 290
Retraités percevant un droit direct seul	4 930	4 962	9 892
Retraités percevant un droit dérivé seul	25	479	504
Retraités percevant les deux à la fois	162	1 732	1 894
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,4%	6,1%	6,2%
Carcassonne			
Nombre total de retraités	3 992	5 631	9 623
Retraités percevant un droit direct seul	3 858	4 018	7 876
Retraités percevant un droit dérivé seul	21	325	346
Retraités percevant les deux à la fois	113	1 288	1 401
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	8,3%	6,6%	7,3%
Limoux			
Nombre total de retraités	1 083	1 523	2 606
Retraités percevant un droit direct seul	1 033	1 017	2 050
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	110	118
Retraités percevant les deux à la fois	42	396	438
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	4,2%	6,0%	5,2%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

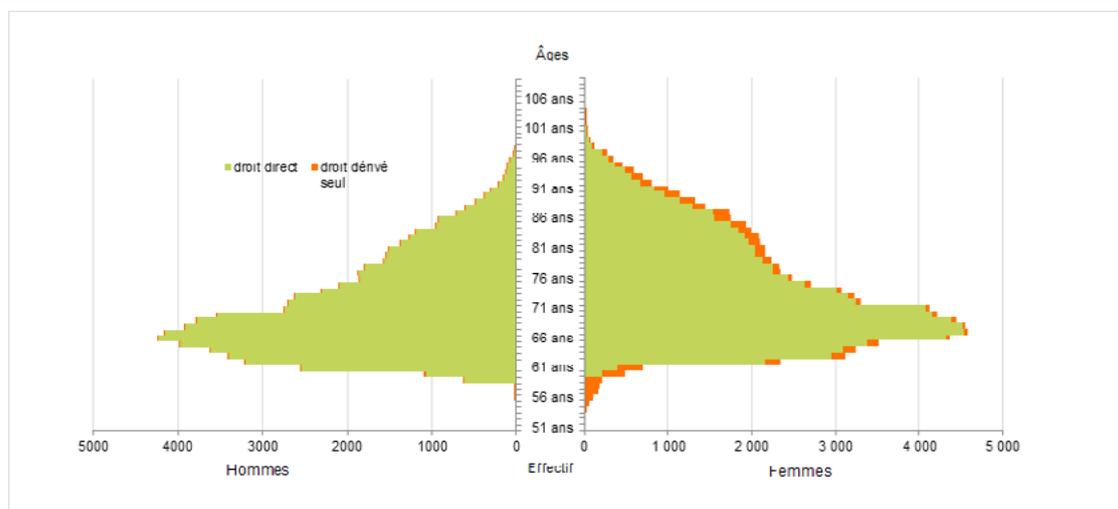


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	4 024	5 323	9 347
Droits directs (retraites personnelles)	3 820	4 078	7 898
Droits dérivés (retraites de réversion)	204	1 245	1 449
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	340	330	670
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 100	387	1 487
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,4 ans	63,2 ans	62,8 ans
Droits dérivés	73,7 ans	72,5 ans	72,7 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	52,1%	43,4%	47,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	69 891	86 375	156 266
Retraités percevant un droit direct seul	67 646	61 467	129 113
Retraités percevant un droit dérivé seul	372	5 484	5 856
Retraités percevant les deux à la fois	1 873	19 424	21 297
Minimum vieillesse ⁽³⁾	4,8%	4,4%	4,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 661	2 803	12 464
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,8 ans	74,7 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	737 €	572 €	646 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 140 €	976 €	1 068 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,7%	55,1%	40,6%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

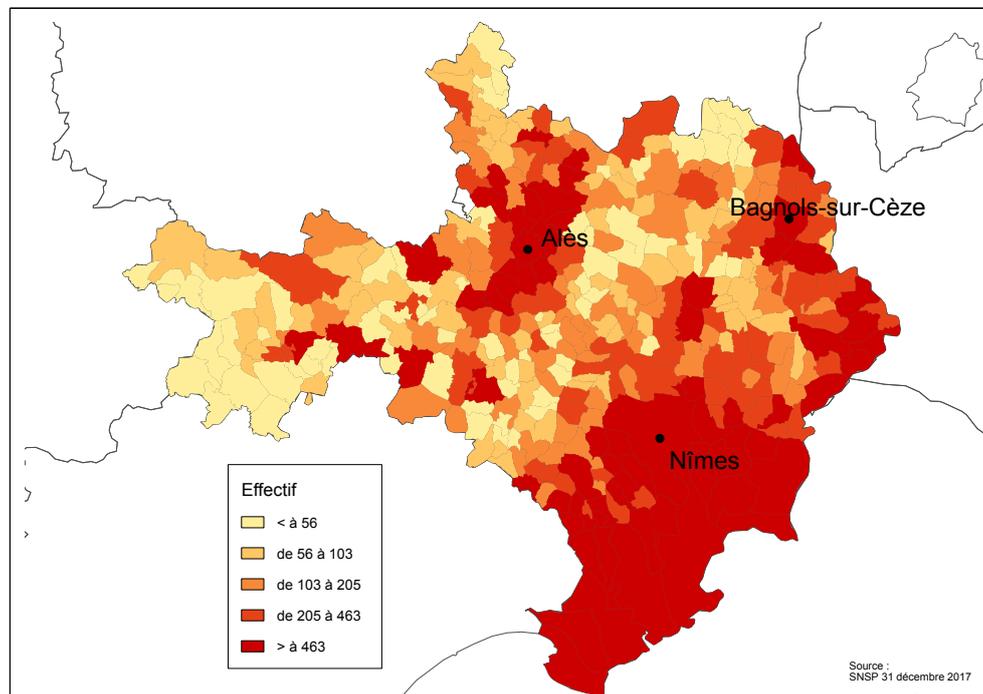
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Nîmes			
Nombre total de retraités	11 730	16 331	28 061
Retraités percevant un droit direct seul	11 360	11 577	22 937
Retraités percevant un droit dérivé seul	41	934	975
Retraités percevant les deux à la fois	329	3 820	4 149
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	10,6%	7,2%	8,6%
Alès			
Nombre total de retraités	4 028	6 071	10 099
Retraités percevant un droit direct seul	3 879	3 985	7 864
Retraités percevant un droit dérivé seul	26	482	508
Retraités percevant les deux à la fois	123	1 604	1 727
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,7%	6,8%	6,8%
Bagnols-sur-Cèze			
Nombre total de retraités	1 862	2 354	4 216
Retraités percevant un droit direct seul	1 821	1 479	3 300
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	223	231
Retraités percevant les deux à la fois	33	652	685
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,4%	6,7%	6,5%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

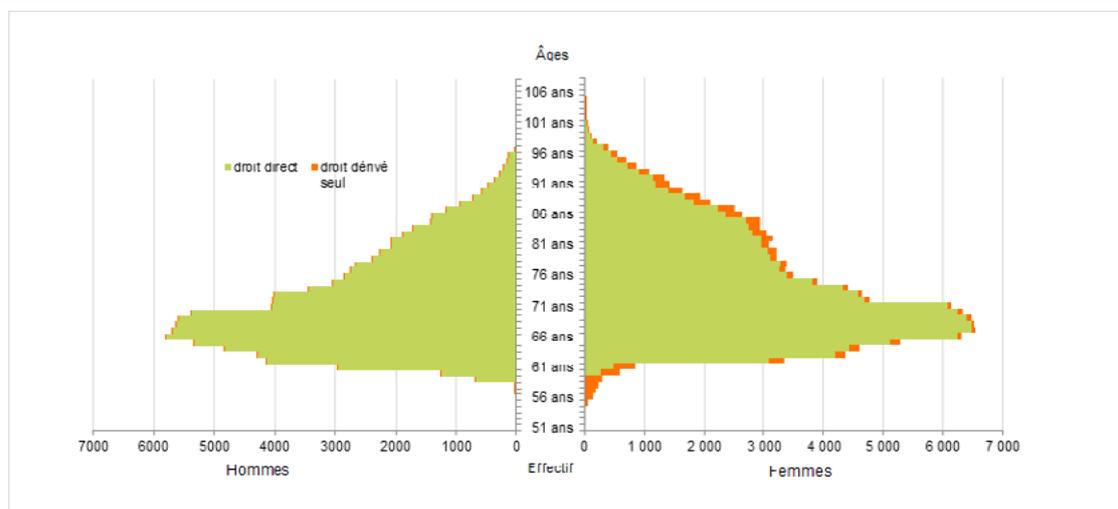


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	5 226	7 724	12 950
Droits directs (retraites personnelles)	4 886	5 776	10 662
Droits dérivés (retraites de réversion)	340	1 948	2 288
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	431	541	972
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 275	472	1 747
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,6 ans	63,2 ans	63,0 ans
Droits dérivés	75,2 ans	73,0 ans	73,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	54,5%	41,5%	47,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	98 837	125 600	224 437
Retraités percevant un droit direct seul	95 657	91 027	186 684
Retraités percevant un droit dérivé seul	442	7 145	7 587
Retraités percevant les deux à la fois	2 738	27 428	30 166
Minimum vieillesse ⁽³⁾	5,4%	4,5%	4,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 442	4 164	16 606
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	74,8 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	726 €	582 €	645 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 144 €	1 000 €	1 077 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,5%	51,2%	39,1%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

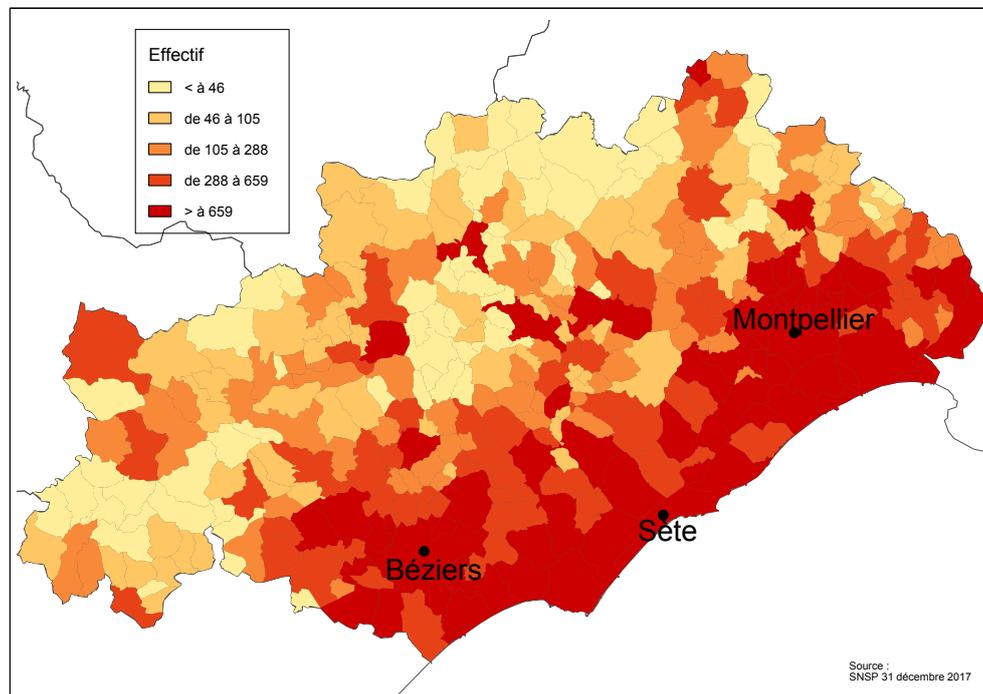
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Montpellier			
Nombre total de retraités	14 919	21 650	36 569
Retraités percevant un droit direct seul	14 528	16 022	30 550
Retraités percevant un droit dérivé seul	50	1 245	1 295
Retraités percevant les deux à la fois	341	4 383	4 724
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	13,9%	7,3%	10,0%
Béziers			
Nombre total de retraités	7 224	10 060	17 284
Retraités percevant un droit direct seul	6 939	6 728	13 667
Retraités percevant un droit dérivé seul	25	698	723
Retraités percevant les deux à la fois	260	2 634	2 894
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	10,5%	7,7%	8,9%
Sète			
Nombre total de retraités	5 220	7 214	12 434
Retraités percevant un droit direct seul	5 034	4 939	9 973
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	444	463
Retraités percevant les deux à la fois	167	1 831	1 998
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	6,9%	6,7%	6,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

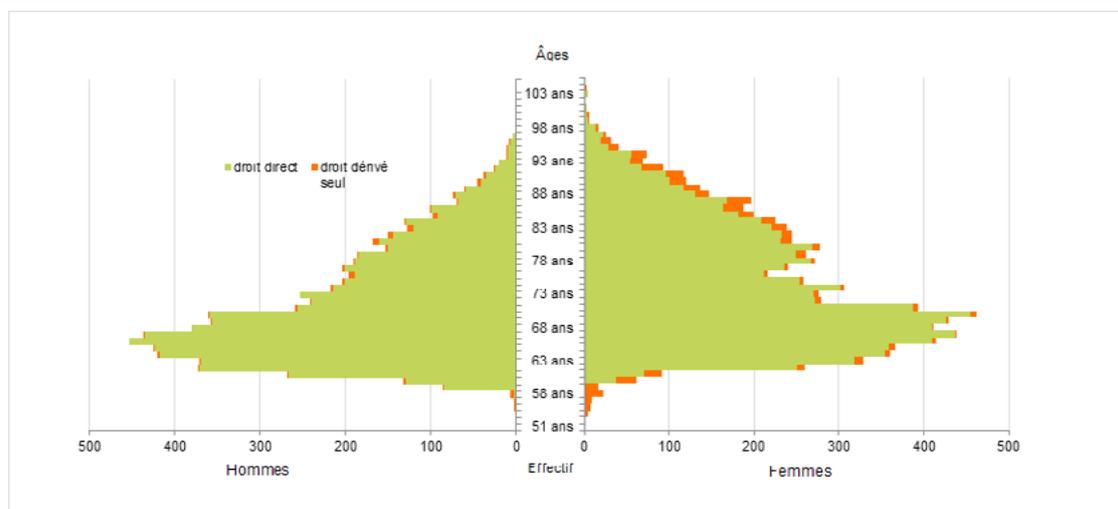


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	471	534	1 005
Droits directs (retraites personnelles)	433	406	839
Droits dérivés (retraites de réversion)	38	128	166
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	33	25	58
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	139	51	190
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,3 ans	62,8 ans	62,5 ans
Droits dérivés	71,4 ans	72,7 ans	72,4 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	59,4%	42,9%	51,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	7 338	8 895	16 233
Retraités percevant un droit direct seul	6 968	6 568	13 536
Retraités percevant un droit dérivé seul	98	523	621
Retraités percevant les deux à la fois	272	1 804	2 076
Minimum vieillesse ⁽³⁾	3,9%	3,4%	3,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 057	351	1 408
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,7 ans	75,0 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	583 €	532 €	555 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 092 €	995 €	1 042 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	34,8%	57,6%	47,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

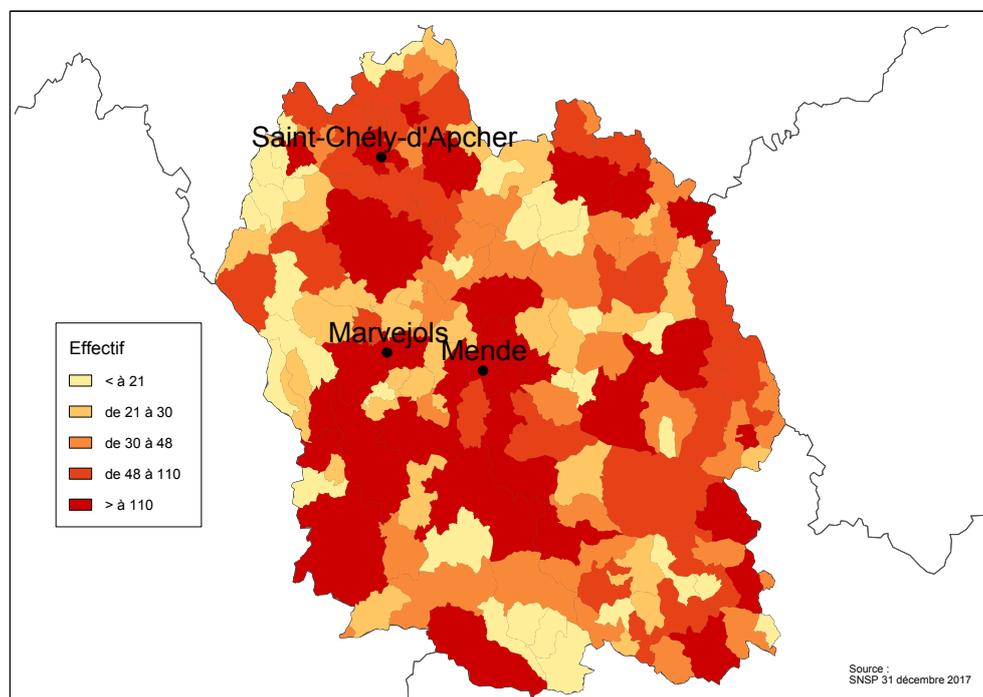
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Mende			
Nombre total de retraités	962	1 271	2 233
Retraités percevant un droit direct seul	930	956	1 886
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	55	63
Retraités percevant les deux à la fois	24	260	284
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,5%	3,1%	3,3%
Marvejols			
Nombre total de retraités	539	755	1 294
Retraités percevant un droit direct seul	513	558	1 071
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	33	34
Retraités percevant les deux à la fois	25	164	189
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	5,9%	4,6%	5,2%
Saint-Chély-d'Apcher			
Nombre total de retraités	457	566	1 023
Retraités percevant un droit direct seul	440	383	823
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	35	36
Retraités percevant les deux à la fois	16	148	164
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	1,8%	2,7%	2,2%

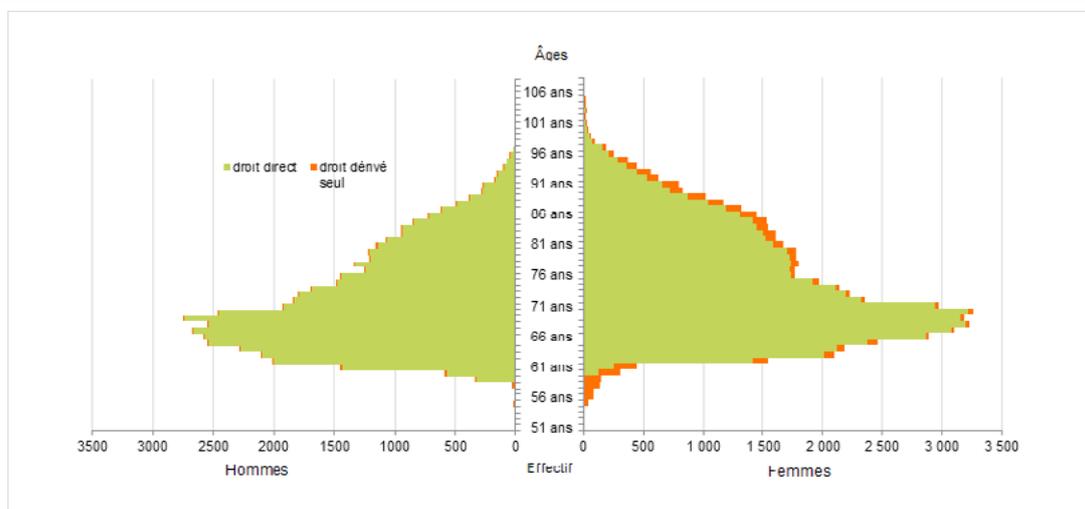
¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 249	3 464	5 713
Droits directs (retraites personnelles)	2 092	2 493	4 585
Droits dérivés (retraites de réversion)	157	971	1 128
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	209	263	472
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	570	242	812
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,4 ans	63,1 ans	62,8 ans
Droits dérivés	76,0 ans	72,9 ans	73,3 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	57,1%	47,5%	51,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	47 790	63 034	110 824
Retraités percevant un droit direct seul	46 097	44 637	90 734
Retraités percevant un droit dérivé seul	258	3 630	3 888
Retraités percevant les deux à la fois	1 435	14 767	16 202
Minimum vieillesse ⁽³⁾	5,7%	4,9%	5,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 753	2 404	9 157
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,5 ans	75,2 ans	74,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	703 €	577 €	632 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	1 132 €	988 €	1 063 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	25,6%	53,3%	41,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

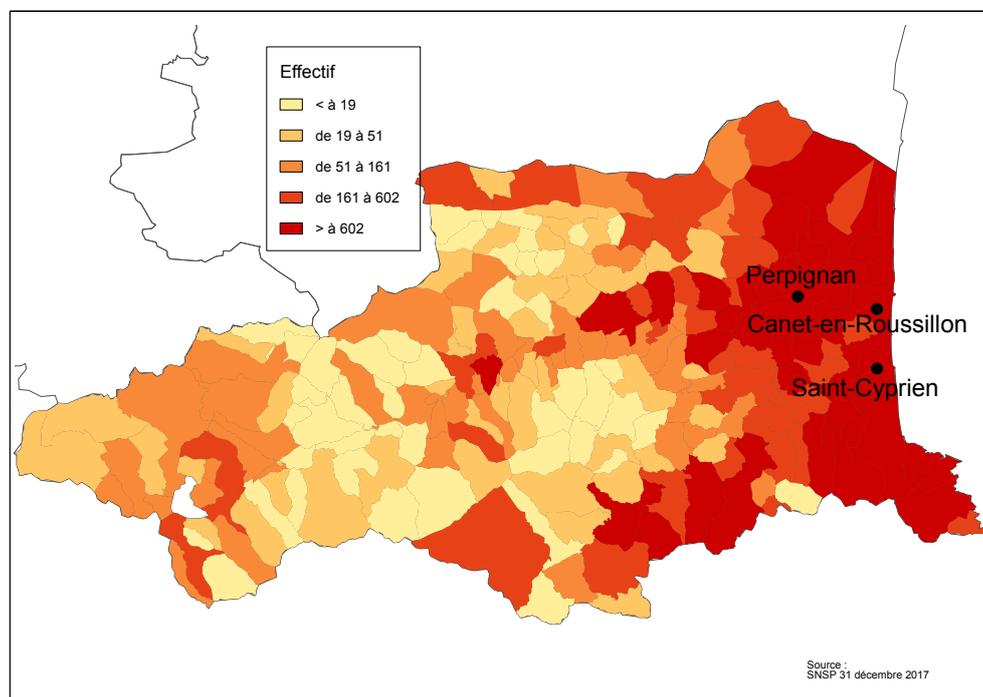
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Perpignan			
Nombre total de retraités	10 046	14 790	24 836
Retraités percevant un droit direct seul	9 712	10 085	19 797
Retraités percevant un droit dérivé seul	34	955	989
Retraités percevant les deux à la fois	300	3 750	4 050
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	14,4%	9,0%	11,1%
Canet-en-Roussillon			
Nombre total de retraités	1 924	2 561	4 485
Retraités percevant un droit direct seul	1 857	1 832	3 689
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	131	140
Retraités percevant les deux à la fois	58	598	656
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	3,5%	4,8%	4,3%
Saint-Cyprien			
Nombre total de retraités	1 782	2 318	4 100
Retraités percevant un droit direct seul	1 727	1 672	3 399
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	110	114
Retraités percevant les deux à la fois	51	536	587
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	2,7%	2,5%	2,6%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.